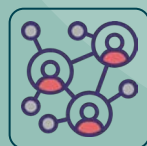


L'INTER-SCoT D'INDRE-ET-LOIRE

Une dynamique solidaire de coopération entre les territoires



Novembre 2025

CoT
Inter-37

atu
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours



L'INTER-SCoT 37

Une scène d'échange pour accompagner les territoires dans leurs projets 05

Un investissement collectif 09

Une communauté en action

—— Objectif 1 : Faire circuler l'information et se coordonner 11

—— Objectif 2 : Se tenir au courant pour renforcer la cohérence territoriale 15

—— Objectif 3 : Partager des expériences pour s'inspirer et avancer 17

—— Objectif 4 : Accompagner la construction de méthodes et d'outils communs 19

—— Objectif 5 : Explorer et anticiper 21

Vos contacts à l'Inter-SCoT d'Indre-et-Loire 23





UNE SCÈNE D'ÉCHANGE

pour accompagner les territoires dans leurs projets

L'Indre-et-Loire compte plus de 616 000 habitants et 254 000 emplois en 2022¹. Le territoire se caractérise à la fois par :

- la concentration de la population et de l'activité : 40% des habitants et 55% des emplois se situent dans les sept communes urbaines du centre du département² ;
- la dissémination de la population et de l'activité : les habitants et les emplois sont répartis sur les quelque 6 100 km² de l'Indre-et-Loire.

En outre, le centre urbain du département accueille nombre d'entreprises et de grands employeurs ainsi que beaucoup d'équipements, notamment ceux à fort rayonnement. Ainsi, il polarise les déplacements et induit un effet de couronnes sur un certain nombre de phénomènes (dynamique démographique et résidentielle, niveau de vie, mobilité domicile-travail, etc.).

Ces quelques points de repère illustrent les interdépendances fortes qui existent au sein de l'Indre-et-Loire, les inégalités territoriales ainsi

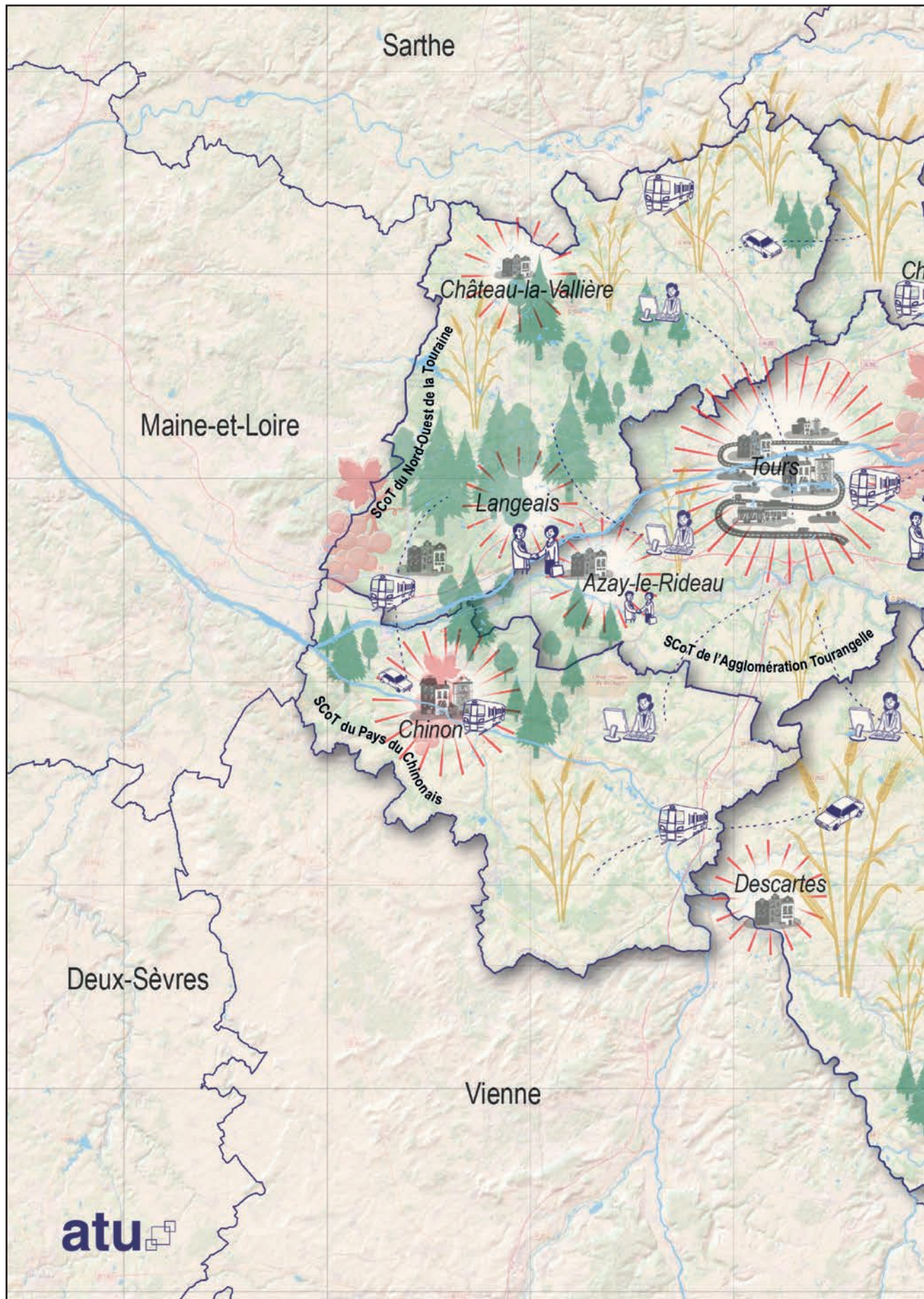
que les enjeux de rééquilibrage et de mobilité associés à la périurbanisation résidentielle et économique. Organiser des solidarités et des coopérations à une échelle élargie compte parmi les pistes de réponse à ces problématiques. Ainsi, les territoires peuvent lier leur destin dans une action commune au service de l'amélioration des conditions de vie de la population et de la vitalité économique des territoires.

C'est dans ce contexte d'intérêt majeur à dépasser le périmètre d'intervention d'un acteur unique que l'Inter-SCoT 37 s'est redéployé. En sommeil depuis quelques années, cette scène d'échange a émergé de nouveau à la faveur de la trajectoire de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) instaurée par la Loi Climat & Résilience d'août 2021, de la mise en modification des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la mise en place des Conférences régionales des SCoT associées.

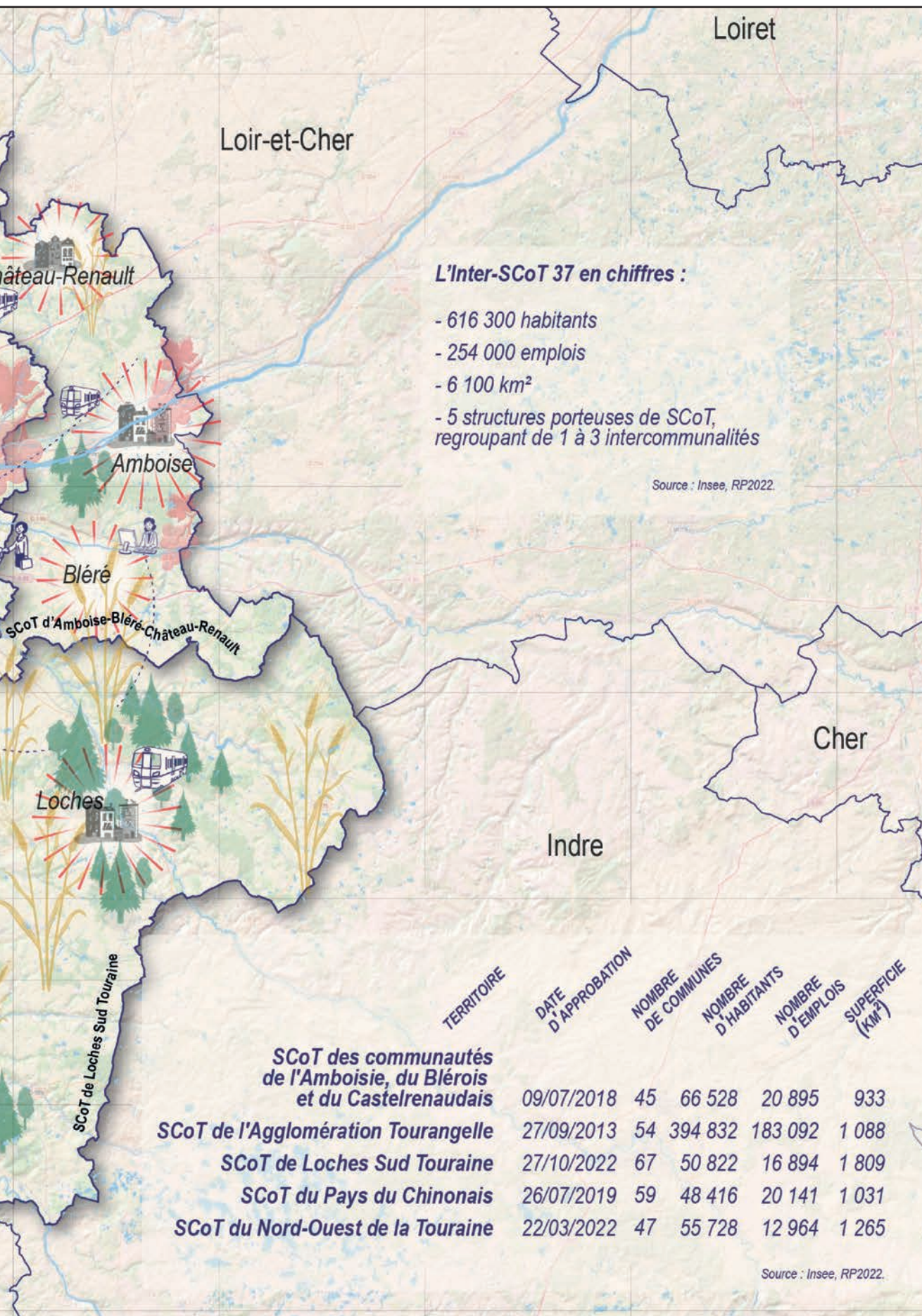
1 - Source : Insee, RP2022.

2 - Le centre urbain du département d'Indre-et-Loire comprend les communes de Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, La Riche, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps et Tours.

Les territoires porteurs



de SCoT en Indre-et-Loire



TÉMOIGNAGE

« Je suis arrivée au Pays du Chinonais fin novembre 2024 comme chargée de mission SCoT & stratégie foncière, avec pour principale mission de réaliser le bilan à 6 ans du SCoT. Après plusieurs années sans animation et dans un contexte où les enjeux d'aménagement évoluent, le défi est avant tout de redonner une dynamique au SCoT et de reconnecter le territoire aux grandes réflexions en cours, notamment en matière d'adaptation au changement climatique.

Dans cette optique, l'Inter-SCoT 37 est une ressource précieuse. Cet espace d'échange m'a déjà permis de bénéficier de plusieurs retours d'expérience enrichissants de mes homologues : façon dont ils ont mené leur bilan, outils de suivi de la consommation foncière utilisés, préparation de la mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET dans le cadre de la trajectoire ZAN, etc. Le maintien de ce cadre collaboratif me semble essentiel, notamment pour un territoire comme le Chinonais, où le SCoT est en phase de relance. »

Perrine de Foucaud,
SCoT du Pays du Chinonais

UN INVESTISSEMENT COLLECTIF

L'Inter-SCoT 37 visant, entre autres, à renforcer la cohérence des projets de territoire portés par les cinq structures porteuses de SCoT en Indre-et-Loire, elles sont toutes conviées à prendre part à cette scène d'échange. Les services locaux de l'État, au travers des agents en charge du suivi des SCoT au sein de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, complètent le noyau dur des participants. L'Inter-SCoT 37 se veut une démarche volontaire ; chacun est libre de son implication et de sa représentation.

En outre, l'Inter-SCoT 37 constitue avant tout une scène d'échange technique. Les éléments débattus et connaissances accumulées servent in fine l'aide à la décision des élus locaux, que ceux-ci soient présents aux temps d'échange concernés ou non. Ainsi, les Présidents ou Vice-Présidents des SCoT sont ponctuellement invités directement, sans qu'il y ait de systématisme. Leur présence aux séances varie en fonction de l'ordre du jour et de leur souhait de participation active. À titre d'exemple, les représentants politiques des SCoT ont été fortement associés à des temps préparatoires aux séances plénières de la Conférence régionale des SCoT du Centre-Val de Loire. Il s'agissait notamment, dans le cadre de la modification du SRADDET en cours, de cibler les messages à porter collectivement.

L'Inter-SCoT 37 se veut un espace d'échange libre et ouvert. Ainsi, des partenaires peuvent être conviés en fonction des besoins. La Région Centre-Val de Loire a ainsi assisté à plusieurs séances, qu'il s'agisse des services centraux chargés de la modification du SRADDET ou des référents locaux de la Maison de la Région en charge de la concertation et de la contractualisation régionales.

Par ailleurs, l'Inter-SCoT 37 porte la volonté de transcender les frontières institutionnelles et de mutualiser les moyens et les outils. Aussi, il a organisé des temps communs avec les intercommunalités d'Indre-et-Loire lorsque cela lui a semblé opportun.

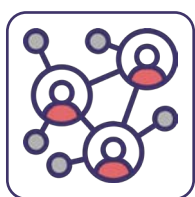
Le pilotage de l'Inter-SCoT 37 est assuré par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours (ATU). Ainsi, l'ATU organise et anime les temps d'échange (de l'ordre de 4 à 6 par an), alimente les réflexions et coordonne les travaux communs. S'agissant d'un espace de travail collaboratif, la feuille de route annuelle de l'Inter-SCoT est statuée et hiérarchisée collectivement à la majorité, sur la base de propositions formulées par l'ensemble des membres.

De plus, au-delà des temps d'échange en présentiel ou en visioconférence, les membres de l'Inter-SCoT 37 partagent régulièrement des informations et s'interpellent sur des points de vigilance ou de questionnement. Chacun peut initier une discussion.



UNE COMMUNAUTÉ EN ACTION

Très actif depuis 2022, l'Inter-SCoT 37 piloté par l'ATU s'est réuni à près de 20 reprises au cours des trois dernières années de plein exercice. La période 2022-2024 a été riche en échange de contenu, partage de méthodologie, acculturation à de nouveaux enjeux, etc. Elle a aussi vu se consolider un collectif soudé. Un tour d'horizon des principaux axes de travail de l'Inter-SCoT est présenté ci-dessous, autour des cinq objectifs qu'il s'est fixé.



Objectif 1

Faire circuler l'information et se coordonner

L'Inter-SCoT 37 a été relancé suite à la mise en place des conférences régionales des SCoT. Notamment instaurées pour contribuer à la territorialisation des objectifs de sobriété foncière établis par la loi Climat & Résilience, celles-ci ont apporté leurs éclairages dans le cadre de la concertation régionale associée aux modifications de SRADDET. Cet objectif n°1 de faire circuler l'information et de se coordonner pour contribuer aux démarches supra-territoriales représente donc la raison d'être première de l'Inter-SCoT 37.

Ainsi, la modification du SRADDET du Centre-Val de Loire, dont le projet a été arrêté au printemps 2024, constitue un fil rouge de l'Inter-SCoT 37. Au-delà de ce sujet, d'autres évolutions et réglementations supra-territoriales ont émergé comme nécessitant une coordination locale. Et d'autres encore pourront le faire à l'avenir, au fil de l'actualité.

En outre, la conférence régionale des SCoT a disparu au profit de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction

de l'artificialisation des sols. La représentation des structures porteuses de SCoT y est réduite. Aussi, le représentant des SCoT d'Indre-et-Loire est sollicité, en fonction des besoins, pour faire un point en Inter-SCoT 37 (cf. témoignage page suivante). Il s'agit de relayer la teneur des échanges régionaux et de pouvoir se faire le porte-parole des enjeux locaux.

Par ailleurs, 2024 a par exemple été marqué par l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PD2H) d'Indre-et-Loire. Ce Plan doit prendre en compte les orientations émises par les intercommunalités au travers de leur Programme Local de l'Habitat (PLH) et par leur groupement au travers de leur SCoT. Des temps d'information réguliers ont eu lieu à l'occasion de séances de l'Inter-SCoT. Cette communication a été facilitée par le fait que l'ATU, qui pilote l'Inter-SCoT 37, ait été retenue pour élaborer le PD2H d'Indre-et-Loire.

Enfin, l'Inter-SCoT 37 permet d'échanger entre pairs lorsque les structures porteuses de SCoT sont sollicitées pour émettre un avis sur des réglementations et schémas supra-territoriaux. Fin 2024, cela a par exemple été le cas de la consultation lancée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne autour du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plan de Gestion du Risque d'inondation (PGRI). Sur ce type de sujet, le temps de travail est l'occasion de partager des points de vue sur le fond et sur la forme de l'avis comme sur ses modalités de discussion au sein des territoires.

TÉMOIGNAGE

« En tant que représentant des SCoT d'Indre-et-Loire à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, l'Inter-SCoT 37 constitue une scène d'échange précieuse. Elle permet une concertation avec les structures porteuses de SCoT dans le département, afin de porter leur voix respective, de prendre en compte les diversités et les spécificités de chaque territoire et de convenir d'un positionnement partagé sur les sujets soumis à la Conférence.

Cette dynamique de travail de concertation est facilitée par cette scène départementale, qui compense la réduction du poids des SCoT dans la nouvelle configuration de la Conférence, désormais ouverte à toutes les collectivités. L'enjeu lié à cette démarche est déterminant pour les SCoT, en charge de définir les objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et de garantir un développement cohérent, complémentaire et équilibré des territoires. »

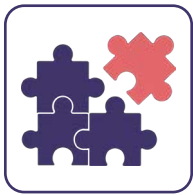
Franck Salgé,
SCoT des communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais



TÉMOIGNAGE

« Les réunions des référents SCoT d'Indre-et-Loire auxquelles l'ATU associe la Région et ses représentants selon l'ordre du jour permettent de partager les orientations des documents de planification afin de mieux les conjuguer : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ces temps d'échange sont toujours l'occasion de communiquer des actualités, d'approfondir des sujets au travers de questions / réponses ciblées, de concilier ce qui fait commun à l'échelle Inter-SCoT et ce qui relève d'une spécificité territoriale et du choix stratégique d'un SCoT. La Région, attachée aux principes de décentralisation et de co-construction, partage la méthode engagée par l'Inter-SCoT 37. »

Les services
de la Région Centre - Val de Loire



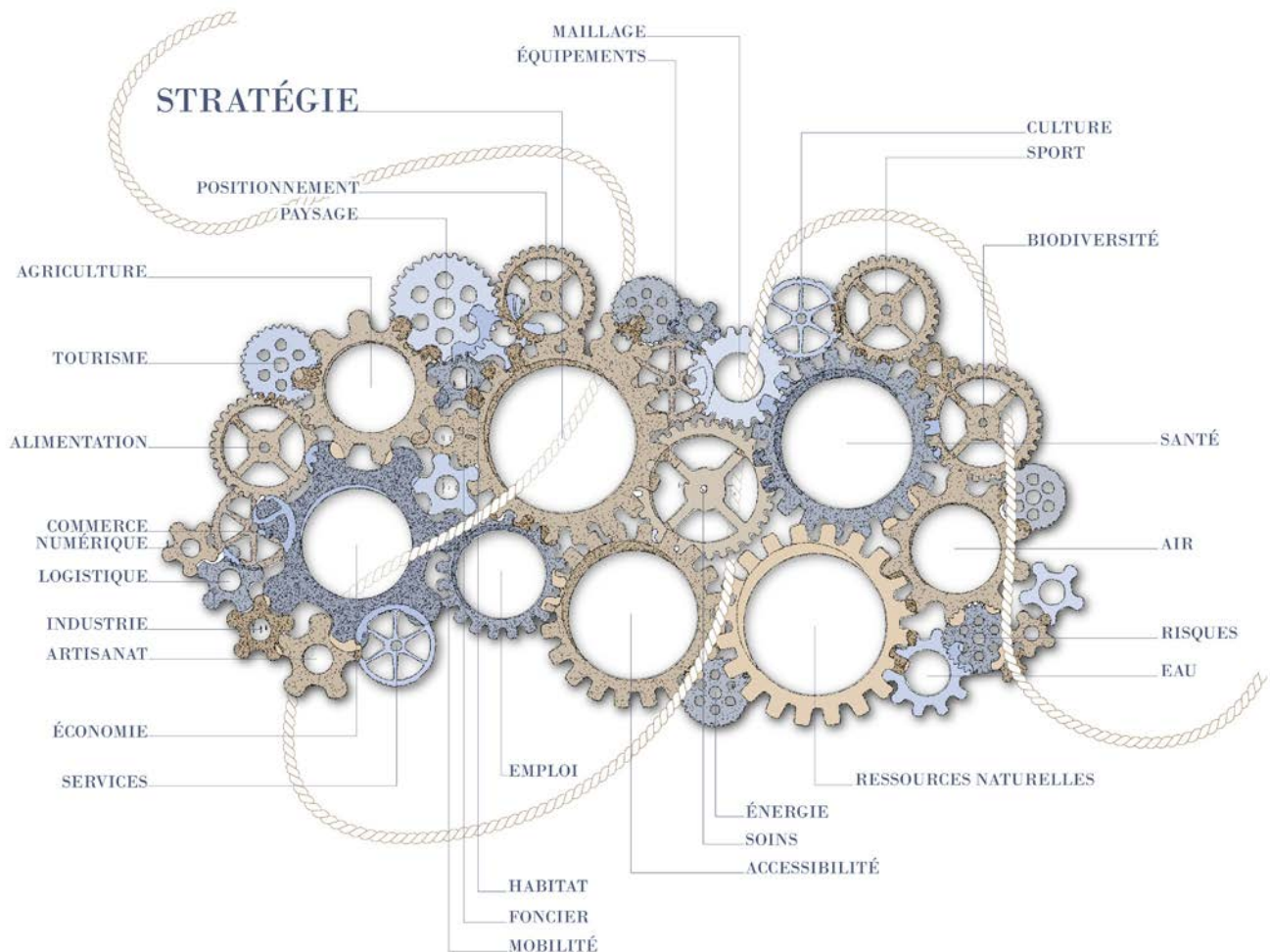
Objectif 2

Se tenir au courant pour renforcer la cohérence territoriale

À son niveau, le SCoT vise à articuler les politiques publiques sectorielles et les projets de territoire pilotés par les différentes collectivités qui forment son périmètre. L'Inter-SCoT 37 porte cette même ambition à une échelle supra-territoriale. En effet, l'un de ses objectifs est de renforcer la cohérence entre les visions d'avenir traduites dans les cinq SCoT du département d'Indre-et-Loire, pour in fine conforter la pertinence de l'action publique.

Première étape indispensable pour développer cohérence et coordination des projets de territoire : l'interconnaissance des acteurs concernés et leur information réciproque sur les exercices menés par les uns et les autres. En outre, cela facilite par la suite la mise en place d'habitudes de travail communes.

L'Inter-SCoT 37 œuvre dans ce sens au travers des temps d'échange réguliers qu'il organise et de leur contenu. De plus, les structures porteuses de SCoT se convient les unes les autres à participer aux réflexions qu'elles portent (révision de document, bilan, etc.). Plus particulièrement, une séance annuelle de l'Inter-SCoT 37 est dédiée au partage de l'actualité des SCoT. Elle est l'occasion de faire le point sur les faits marquants de l'année et d'évoquer les perspectives d'action pour l'année à venir. Par prolongement, ce temps d'échange peut induire un ou plusieurs sujets d'approfondissement pour l'année suivante, dans le cadre de la coconstruction de la feuille de route annuelle.



TÉMOIGNAGE

« La dernière réunion de l'Inter-SCoT 37 de l'année permet de partager l'actualité foisonnante des SCoT et de se projeter sur les réflexions à mener l'année suivante.

En 2024, l'actualité des SCoT était notamment marqué par :

- la réalisation du bilan à six ans du SCoT des communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais ;
- le lancement de ce même exercice pour le SCoT du Pays du Chinonais ;
- la poursuite de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle, avec notamment la synthèse des travaux des groupes partenariaux et le début des réflexions sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) sur lequel le débat devait intervenir début 2025 ;
- des approfondissements du volet foncier du projet de territoire pour les SCoT de Loches Sud Touraine et du Nord-Ouest de la Touraine.

Ainsi, l'Inter-SCoT 37 constitue une véritable chance pour l'exercice de nos missions. Il nous permet de confronter nos problématiques, nos enjeux, nos doutes ... et de prendre du recul sur notre quotidien. Cette scène d'échange alimente la connaissance inter-territoriale et contribue à développer les partages. Dans le cadre de la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle, elle nous a permis d'échanger autour de méthodes, de données et de portage politique. Il est souhaitable pour l'ensemble des SCoT d'Indre-et-Loire que l'Inter-SCoT 37 soit pérenne dans le temps et poursuive sa vocation d'espace d'animation territoriale. »

Caroline Martenot-Manac'h,
Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle



Objectif 3

Partager des expériences pour s'inspirer et avancer

L'un des intérêts d'un réseau réside dans la possibilité de se comparer et de s'entraider. L'Inter-SCoT 37 offre cet espace de partage de sa compréhension d'un texte réglementaire, de sa méthodologie, de ses difficultés, des tendances de son territoire, etc. Cette mise en commun des points de vue permet par exemple de consolider une interprétation, de relativiser une situation et de s'inspirer pour dépasser une difficulté.

En 2023, les questions commerciales et logistiques ont plus particulièrement fait l'objet d'un retour d'expériences. L'actualité des SCoT étaient fortes sur ce sujet (élaboration du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique - DAACL - de l'agglomération tourangelle, étude préalable

à la potentielle réalisation d'un tel document sur le territoire des communautés de l'Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais, etc.) et les enjeux présents sur l'ensemble du département. L'échange a permis de s'entendre sur des éléments de définition et d'évoquer la méthodologie et l'état d'avancement des études en cours ainsi que les tendances à l'œuvre dans les territoires.

En 2024, le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf) a redoublé d'intérêt avec l'arrêt de projet du SRADDET modifié, incluant une trajectoire de sobriété foncière à horizon 2050 avec des objectifs chiffrés pour la décennie 2020. Les données fournies par l'observatoire national de l'artificialisation des sols utilisées dans ce cadre ont interpellé nombre de territoires, y compris en Indre-et-Loire. Certains ont engagé une analyse fine des tendances locales. L'Inter-SCoT 37 a été l'occasion de partager ces interrogations et expériences, notamment celles du Lochois (cf. témoignage page suivante).



TÉMOIGNAGE

« Le contexte règlementaire actuel fixe des objectifs en matière de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf) et de l'artificialisation des sols, avec une trajectoire de zéro artificialisation nette à horizon 2050.

La consommation d'Enaf est définie comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés, identifiée à partir des fichiers fonciers.

D'après l'observatoire national de l'artificialisation des sols, les consommations d'Enaf comptabilisées sur le début de la décennie 2020 représentaient des consommations d'Enaf très importantes pour de nombreux territoires d'Indre-et-Loire. Les premiers échanges qui ont eu lieu dans le cadre de l'Inter-SCoT 37 ont permis de faire émerger la nécessité d'une part de « vérifier » ces consommations et d'autre part d'accompagner les élus locaux dans l'adaptation de leurs politiques à l'aune des objectifs règlementaires fixés.

La communauté de communes Loches Sud Touraine n'étant pas compétente en matière d'urbanisme, elle n'est pas tenue de réaliser un rapport de consommation d'Enaf sur son territoire.

Néanmoins, les services ont été sollicités pour la production d'un rapport triennal d'artificialisation des sols commun à l'ensemble des communes du territoire.

Il s'agit de vérifier les consommations d'Enaf imputées au Lochois sur le début de la décennie 2020, à partir d'une analyse des fichiers fonciers bruts, des autorisations d'urbanisme et de photographies aériennes, complétée par un travail de terrain.

Le croisement de ces informations a permis de catégoriser chaque parcelle et de lui attribuer un statut parmi les trois suivants :

- Consolidée : urbanisation effectuée en 2021 ou 2022 -> prise en compte de la consommation imputée pour le bilan triennal.

- Neutralisée : urbanisation antérieure à 2021 -> non prise en compte de la consommation imputée pour le bilan triennal.

- Indéterminée : pas de changement effectif d'usage du sol en 2021 ou 2022, même si la parcelle a connu des évolutions (exemple : morcellement et vente) -> non prise en compte de la consommation imputée pour le bilan triennal.

Au final, le rapport triennal d'artificialisation des sols de la communauté de communes Loches Sud Touraine présente une analyse par parcelle et par commune, des éléments de justification sur le statut attribué aux parcelles et le calcul ajusté pour les années 2021 et 2022 des consommations d'Enaf sur son territoire. »

Antoine Vaillant,
Loches Sud Touraine



Objectif 4

Accompagner la construction de méthodes et d'outils communs

Chaque SCoT en vigueur en Indre-et-Loire couvre un territoire comprenant entre une et trois intercommunalités. En outre, un SCoT est un projet de territoire qui vise une meilleure articulation des stratégies portées par les collectivités concernées, en recherchant équilibre et complémentarité. Il y a donc chevauchement de périmètres, d'objets et de sujets d'étude entre les structures porteuses de SCoT et les intercommunalités.

La hiérarchie des normes impose que les documents de rang « inférieur » au SCoT s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec celui-ci, c'est-à-dire qu'ils doivent intégrer ses orientations, ne pas être contraires à ses principes fondamentaux et contribuer à leur réalisation. Il en va par exemple ainsi des plans et programmes établis par les intercommunalités : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Mobilité (PDM), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), etc.

Ces quelques éléments illustrent tout l'intérêt d'un travail main dans la main des territoires aux différentes échelles, certes au moment de l'élaboration des documents de planification mais aussi pendant leur mise en œuvre. La connaissance des dynamiques territoriales sur les thèmes de travail communs aux structures porteuses de SCoT et aux intercommunalités constitue un sujet évident de coopération, en vue d'un gain de temps, d'une mutualisation de moyens, d'une facilité de recollement et de comparaison des résultats ... en bref d'une efficacité augmentée et d'une meilleure opérationnalité.

L'Inter-SCoT 37 s'est saisi de cet enjeu en se penchant sur les observatoires associés à la loi Climat & Résilience d'août 2021. En effet, il appartient aux intercommunalités concernées de réaliser des inventaires des zones d'activité économique (inventaire ZAE) et observatoires de l'habitat et du foncier (OHF). Pour autant, leurs conclusions et les données assemblées intéressent très fortement les SCoT, identifiés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Centre-Val de Loire comme l'échelle d'organisation de la territorialisation des objectifs de sobriété foncière. D'où la plus-value de structurer une connaissance commune ou des passerelles entre les exercices d'observation menés par chacun.



TÉMOIGNAGE

« Afin d'accompagner les territoires dans leurs réflexions relatives aux observatoires associés à la loi Climat & Résilience, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours a proposé d'organiser, dans le cadre de l'Inter-SCoT 37, plusieurs temps d'échange communs aux intercommunalités et aux structures porteuses de SCoT en Indre-et-Loire. Deux premiers temps de travail se sont tenus, d'une part pour les observatoires de l'habitat et du foncier (OHF), d'autre part pour les inventaires des zones d'activité économique (inventaire ZAE). Pour ces deux sujets, les principes étaient les mêmes. Il s'agissait de partager les attendus de la loi (présentation réalisée par la DDT 37), l'état de la situation actuelle (ce qui existe déjà dans les territoires et les difficultés éventuelles qu'ils rencontrent) et les perspectives (besoins et attentes, dont ceux qui gagneraient à être travaillés collectivement). Les représentants techniques des intercommunalités et des structures porteuses de SCoT d'Indre-et-Loire ainsi que des personnes « qualifiées » en fonction du thème traité étaient conviés (exemples : Adil 37 et EPFL du Val de Loire).

Concernant les OHF, la session de mars 2023 a permis de faire le point et d'identifier des sujets de travail commun. L'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement avec la perspective d'un observatoire départemental devant s'engager rapidement, il a été décidé d'attendre les conclusions de cette démarche pour savoir si elle couvrirait entièrement les besoins exprimés ou s'il faudrait mener des travaux complémentaires. Pour ce qui est de l'inventaire des ZAE, trois rencontres ont eu lieu entre fin 2022 et 2023.

Ces échanges ont permis d'obtenir des précisions sur certains aspects de la démarche, d'avoir une présentation des outils existants et de partager des points de méthode concernant le recensement des propriétaires et des occupants des ZAE ainsi que la consultation des propriétaires imposée dans le cadre de la constitution de l'inventaire. »

Corinne Biver,
Directrice Départementale des Territoires



Objectif 5

Explorer et anticiper

Il s'agit ici de partager une culture commune et des expériences inspirantes pour appréhender les mutations en cours, s'outiller pour y répondre, accompagner les changements de pratique nécessaires, etc. Cette dynamique prospective et cette prise de hauteur visent à valoriser les initiatives engagées par certains, à les diffuser - lorsque cela est pertinent et en les adaptant aux spécificités locales – et à donner à voir des interventions possibles à ceux qui n'auraient pas encore pris certains enjeux à bras le corps. Elle se concentre pour le moment sur un thème majeur de l'aménagement du territoire : le foncier, dans une vision transversale de ses problématiques. Ainsi, en 2022, la DDT37 nous a présenté la démarche et les perspectives d'action de l'appel à manifestation d'intérêt *Sols vivants*. L'année suivante, le syndicat mixte des communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais, porteur du SCoT, nous accueillait pour une visite de l'opération des



Quartier des Rouères, Avoine.

Jardins de Vilvent à Nazelles-Négron et un temps de travail autour des leviers et freins à la densification. En 2024, c'était au tour du Pays du Chinonais, porteur du SCoT, de recevoir l'Inter-SCoT 37. Nous avons pu échanger sur les enjeux de renaturation à partir d'une visite commentée des Marais de Taligny à La Roche-Clermault et du quartier des Rouères à Avoine.



Jardins de Vilvent, Nazelles-Négron (avant projet).



Jardins de Vilvent, Nazelles-Négron (après projet).

TÉMOIGNAGE

« L'Inter-SCoT 37, c'est aussi des temps de travail sur le terrain, au plus proche des opérations d'aménagement résultant de l'application des documents de planification et d'urbanisme. À l'occasion d'une après-midi dédiée aux enjeux de densification dans un contexte de sobriété foncière, une visite exploratoire a été organisée sur le site des Jardins de Vilvent à Nazelles-Négron, en présence des élus de la commune. Il s'agissait d'illustrer par un exemple concret les potentialités de densification urbaine.

L'opération a été réalisée dans un secteur contraint par le PPRI du Val de Cisse. Elle se compose de trois bâtiments positionnés sur pilotis en R+4 autour d'une large cour enherbée ouverte sur les espaces environnants. Le programme comprend 75 logements de typologies différentes et des équipements d'intérêt public en rez-de-chaussée (un dojo et des espaces dédiés aux activités associatives). La réussite du projet réside dans la réappropriation d'un espace anciennement occupé par du bâti vieillissant, situé au cœur du tissu urbain et à quelques centaines de mètres d'une gare ferroviaire. En outre, il concilie les exigences liées à la gestion des risques d'inondation et l'augmentation d'une offre diversifiée en logements neufs. »

Mathieu Veillot,
SCoT des communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais

VOS CONTACTS

à l'Inter-SCoT d'Indre-et-Loire

Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire

Pauline Lugnot-Albrecht :
pauline.lugnot-albrecht@indre-et-loire.gouv.fr ; 02.47.70.80.56
Benoit Sirotteau :
benoit.sirotteau@indre-et-loire.gouv.fr ; 02.47.70.80.62

Région Centre - Val de Loire

Stéphanie Brochard :
stephanie.brochard@centrevallde Loire.fr ; 02.38.70.28.58
Manon Druet :
manon.druet@centrevallde Loire.fr ; 02.18.21.21.33
Camille Hainry :
camille.hainry@centrevallde Loire.fr ; 02.18.21.22.62



Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
Aurélié Ravier :
ravier@atu37.fr ; 02.47.71.70.74

SCoT de l'Agglomération Tourangelle

Caroline Martenot-Manac'h :
c.martenot@scot-agglotours.fr ; 02.47.80.11.68
Raphaël Sicot :
r.sicot@scot-agglotours.fr ; 07.70.26.53.51

SCoT des communautés de l'Amboisie, du Blétois et du Castelnaudais

Mathieu Veillot : mathieu-veillot@scotabc.fr ; 02.47.79.41.51

SCoT du Pays du Chinonais

Perrine de Foucaud :
perrine.defoucaud@pays-du-chinonais.fr ; 02.47.97.00.79
Louise de Verneuil :
louise.deverneuil@pays-du-chinonais.fr ; 02.47.97.09.57

SCoT de Loches Sud Touraine

Antoine Vaillant :
antoine.vaillant@lochessudtouraine.com ; 02.47.91.19.20

SCoT du Nord-Ouest de la Touraine

Cameron Robbe :
urbanisme@gatine-racan.fr ; 02.42.06.09.39
Manon Gautrais :
mgautrais@cctoal.fr ; 06.75.33.39.06





CoT
Inter-37

atu

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

Rédaction : Aurélie Ravier (ATU).
Conception et réalisation : Willy Bucheron (ATU).
Crédits illustrations : ATU, Caroline Evain (page 2).
Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) sont réservés sous toutes formes.